

de nombreux projets et initiatives, tous concentrés sur cinq sections principales. Les trois premières sont intimement reliées entre elles : il s'agit de la sécurité, de la qualité du service et de la rentabilité. Ces trois domaines sont constamment utilisés comme mesure de notre succès. Le quatrième et le cinquième domaines qui nous intéressent, qui sont très importants pour nos objectifs, sont difficiles à mesurer. Le quatrième vise à reconnaître l'importance de nos employés, qui, à leur tour, font de notre organisme un succès reconnaissable et respecté. Le cinquième consiste à tendre vers une collaboration interministérielle et intergouvernementale.

Des tempêtes de verglas aux grèves postales, cette année nous a proposé des défis et, malgré tout, nous avons réussi à faire une gestion efficace du changement. Nous avons essuyé des tempêtes sans gravité et nous avons mené le Bureau des passeports dans un territoire inconnu avec de plus grandes réussites dans les domaines de la technologie, de la sécurité, de l'administration financière, de l'organisation, des ressources humaines, de la planification financière et des nouveaux services. Au moyen du développement efficace, du perfectionnement et de l'apport d'améliorations constantes, la gestion efficace de ces cinq éléments influence directement notre succès en tant qu'organisme.

NOS SERVICES DE DOCUMENTS DE VOYAGE

La plupart des Canadiens connaissent bien le passeport bleu de 24 pages. Il est présentement dans les mains de plus de six millions de citoyens canadiens, qui s'en servent lors de voyages occasionnels, tels les voyages d'agrément ou d'affaires. Il représente 98 p. 100 de tous les documents de voyage délivrés. Le passeport est valide pour cinq ans. Les enfants de moins de 16 ans peuvent posséder leur propre passeport ou leurs noms peuvent être inscrits dans le passeport d'un de leurs parents.

Le passeport de 48 pages ressemble beaucoup à celui de 24 pages, mais vu son volume, il convient plus particulièrement aux voyageurs dont les déplacements à l'étranger sont fréquents, par exemple les gens d'affaires.

En plus de ces documents, le Bureau des passeports délivre les passeports diplomatiques, de couleur bourgogne, aux diplomates canadiens, aux hauts dignitaires représentant le gouvernement, aux courriers diplomatiques et aux citoyens ordinaires nommés comme délégués officiels à des conférences diplomatiques internationales.

Le Bureau délivre également des passeports spéciaux, de couleur verte, aux représentants du gouvernement du Canada qui se rendent à l'étranger en service commandé. C'est le cas des membres du Conseil privé qui ne font pas partie du Cabinet fédéral, des députés, des membres du Cabinet d'une province ainsi que des fonctionnaires et des particuliers désignés pour participer à des conférences qui ne sont pas de nature diplomatique.

S'ils voyagent aux frais du gouvernement, les membres de la famille d'un représentant officiel peuvent obtenir un passeport diplomatique ou un passeport spécial. C'est au ministre des Affaires étrangères et du Commerce international qu'il revient de déterminer leur admissibilité. Les passeports diplomatiques et spéciaux sont valides pour cinq ans, mais le titulaire cesse d'y avoir droit et doit le rendre au Bureau des passeports à la date où prennent fin son statut ou ses fonctions officiels.

Les missions diplomatiques et consulaires du Canada peuvent délivrer, au nom du Bureau des passeports, des passeports de remplacement ou d'urgence aux voyageurs canadiens qui se trouvent dans une situation exceptionnelle à l'étranger.

Le Canada délivre des titres de voyage pour réfugiés autorisés par la Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés. Ces documents sont remis aux résidents permanents et aux titulaires d'un permis du ministre auxquels le statut de réfugié a été accordé par Citoyenneté et Immigration Canada. Les titres de voyage pour réfugiés sont valides dans tous les pays autres